



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
DIMANCHE 14 JUILLET 2019
N°56 / 2019



En exercice : 30

Présents : 16

Absents : 14

Procuration : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU,
Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI,
Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSANI,
Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Fonte IBRAHIM,
Hidahya MAHAFIDHOU, Ismaila MDEREMANE SAHEVA,
Mariama MHIDINI, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI,
El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIHI-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH,
Chadhoul Abdou, Mouslim
ABDOURAHAMAN, Chamsia DJIHADI
SOILIHI, Zouhouria FOUNDI CHEBANI,
Elline HEDJA, Hanima IBRAHIMA,
Thomas INOUSSA, Abdoullatuf MADI,
Soidridine MADI, Angatahi MELA,
Ali-Moussa MOUSSA-BEN,
Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.

Objet :

**Adhésion à la
Ligue de l'Enseignement**

Procurations : Néant

L'an deux mille dix-neuf, le 14 du mois de juillet, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 8 juillet 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El farsi SAÏD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOTA :

**Le 1^{er} Vice-Président certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte du siège de la
Communauté de Communes le
29/07/2019**

**Le 1^{er} Vice-Président,
Anrifina ASSANI**



Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes du Sud

Le Président expose que la Ligue de l'enseignement est une confédération d'associations françaises qui revendique 25 000 associations locales. Son organisation s'appuie sur 103 fédérations départementales, elles-mêmes regroupées au sein d'unions régionales. La fédération compte plusieurs milliers de salariés et des bénévoles, et œuvre dans les domaines de l'éducation populaire ou de l'enseignement, des pratiques artistiques et culturelles, des activités sportives, des vacances et des loisirs, de la formation professionnelle ou de l'action sociale.

Dans le cadre du Service Civique, la Ligue de l'enseignement et son réseau d'associations proposent des missions d'intérêt général. Elles sont ouvertes à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, pour un engagement allant de 6 à 10 mois. Le service civique permet dans le cadre d'un engagement citoyen d'acquérir de nouvelles compétences au sein d'une association, d'une collectivité ou d'un établissement scolaire.

Plusieurs domaines d'intervention sont accessibles : culture et loisirs, sport, environnement, , éducation, santé, solidarité. A Mayotte, la Ligue de l'Enseignement est habilitée à mettre à disposition des Jeunes en Service Civique dans les Associations et Collectivités qui en font la demande et susceptibles d'offrir un travail enrichissant, formateur et d'utilité collective. La CCSud dans le cadre de la constitution des équipes d'ambassadeurs de l'environnement pourra ainsi accueillir plusieurs jeunes en Service Civique

Afin de pouvoir bénéficier de cet accompagnement, la CCSud doit contracter une cotisation d'environ 130€ par an. Le Président propose que la CCSud soit représentée par le 1^{er} vice-Président.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents,

DÉCIDE

D'Approuver l'adhésion à la Ligue de l'Enseignement

D'Inscrire au budget les crédits correspondant à la participation ;

De Désigner le 1^{er} vice-Président Anrifina ASSANI pour représenter la CCSud à l'Assemblée Générale

D'Autoriser le 1^{er} vice-Président Anrifina Assani à signer cette délibération en l'absence du Président

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandré, le 26 juillet 2019

Le 1^{er} vice-Président



Anrifina ASSANI